



# CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

(C.S.A. - A.N.A. - R.N.A.F. - A.N.A.S.E.D. - S.N.A.D.P.)

## COMMUNIQUE

La Confédération Nationale des Avocats, le Syndicat le plus ancien des Avocats de France, a vu son attention attirée par la condamnation, le 9 janvier 2011, de Me Nasrin SOTOUDEH, Avocat iranienne à 11 ans de prison, 20 ans d'interdiction d'exercer et 20 ans d'interdiction de quitter le territoire iranien

L'opinion publique mondiale est vivement émue par ce lourd châtimeut infligé, selon les informations les plus fiables disponibles, à un avocat dans l'exercice de sa profession et privé de la liberté de se défendre.

La CNA rappelle qu'une base de la confiance entre les Etats est l'application des engagements internationaux et, notamment, la protection effective de la profession d'avocat et des droits de la défense.

La CNA demande en l'état, avec gravité et insistance, à toutes les autorités concernées et particulièrement aux autorités de la République Islamique d'Iran, d'œuvrer pour libération sans délai de Me Nasrin SOTOUDEH.

Paris, le 23 février 2011

Jean-Michel PAULUS, avocat  
Vice-Président de la CNA  
Responsable des Droits de l'Homme